fédération des services publics

la cgt

IPNS—Ne pas jeter sur la voie publique—21/11/2024

3 jours de carence :

- **Catégorie A, B et C : Traitement de base (TB Brut)+ primes (P) x 1/30ème x 3 jrs**
- **- 10 % du salaire brut (Traitement de base x 10 % /30 jours au-delà du 3ème jour et par jour d'arrêt)**

Exemple:

En moyenne, pour un Catégorie C

2067 (TB) + 150 (P) =

2217 x 1/30 ème = 73,9 € x 3 jrs = 221 €

Pour 5 jours d'arrêts :

2067 (TB) x 10 % = 206,7 / 30 jrs = 6,89 € par jour x 2 jrs = 13,78 €

Au total : 221 €+ 13,78 € = **234 €**

En moyenne, un catégorie **B** pour 3 jours de carences :

290 €

En moyenne, un catégorie **A** pour 3 jours de carences :

440 €

Grève du 5/12 à 14h

Allée Villotte – à Foix

5 mensonges du projet de la casse de la fonction publique : On vous dit pourquoi ?

1 3 jours de carence comme dans le privé *

Le gouvernement prône l'inégalité entre le secteur public et le privé. 2/3 des salarié-es du privé n'ont aucun jour de carence grâce à la prise en charge de la prévoyance santé de leur entreprise.

Rappelons que les fonctionnaires ne cotisent pas à la sécurité sociale, l'argent reste donc dans les collectivités.

2 Pour le gouvernement, les jours de carence réduiraient le nombre De congés maladie *

D'après l'INSEE les jours de carence auraient 2 effets principaux :

- **L'allongement de la durée des congés maladie**
- **La poursuite du travail en étant malade. Dégradation de la santé des fonctionnaires ce qui augmente les dépenses de santé associées.**

3 Les fonctionnaires seraient plus absents que les salarié-es du privé *

Or les études disent le contraire (source DGAFP). Parmi les moins absents on retrouve les enseignant-es et les fonctionnaires d'Etat. Pour les fonctions publiques territoriale et hospitalière c'est là où les agent-es sont les plus exposé-es à des publics vulnérables et accentués par la pénibilité des missions.

Les sous-effectifs chroniques conduisent à une explosion du nombre d'épuisements professionnels et aux maladies liées au travail.

4 C'est « dans un soucis d'égalité » avec le privé *

Dans ce cas-là : a-t-il prévu de faire de même pour les salaires ?

En effet, la rémunération des salarié-es du privé a augmenté deux fois plus vite que celle des fonctionnaires entre 2011 et 2021 (0,4 % en moyenne par an contre 0,2 %)

5 Il faut « responsabiliser les fonctionnaires » *

>> 1/2 travaille fréquemment pendant ses jours de repos
>> 1/4 travaille plus de 45 h / semaine
>> 9/10 déclarent faire des heures supp ; pour plus d'1 sur 2, elles ne sont ni récupérées, ni rémunérées (55 %)

* Source : Baromètre Cadre UGICT Secafi 2024